



Numéro de l'acte	2015-88-STMP
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	1.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2015

QUESTION N°2015-88

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : Marchés publics – Transports de personnes – Groupement de commande et lancement des marchés.

RAPPORTEUR : Monsieur Alain RICOUART

La satisfaction des besoins en matière de transports par cars de personnes (transports scolaire et divers ...) nécessite le lancement de nouveaux marchés. Il convient donc d'organiser une procédure d'appel d'offres pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 Août 2016, renouvelable 3 fois.

La consultation sera composée de deux lots :

- Lot n° 1 : Transports réguliers – restauration scolaire, Piscine municipale, Complexe Gymnique, médiathèque, etc..:
- Lot n° 2 : Transports occasionnels– Cinéma, salle des fêtes, voyage à Paris, Voyage des aînés, concours des villes fleuries etc...

Les prestations concernant le lot 2 Transports occasionnels étant communes à la ville d'ARQUES et au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'ARQUES, il est souhaitable, pour des raisons organisationnelles et financières, de constituer un groupement de commandes qui rassemble ces deux entités afin de trouver un prestataire unique.

Conformément à l'article du Code des Marchés Publics relatif aux groupements de commande, la ville d'ARQUES se propose d'être le coordinateur du groupement pour la passation du marché Transports occasionnel. Elle constituera le dossier de consultation des entreprises, lancera la procédure de consultation et se chargera du processus de passation.

La Commission d'Appel d'Offres de la ville d'Arques sera chargée de l'attribution du marché comme il est précisé dans la convention de groupement de commande.

Le Maire de la ville d'ARQUES en tant que Pouvoir, Adjudicateur du coordinateur du groupement de commande signera et notifiera le marché au nom de chaque membre du groupement. Ensuite, chaque membre se chargera directement de la bonne exécution du marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- D'adhérer au groupement de commande avec le CCAS d'ARQUES pour le marché de transports divers en cars de personnes,
- D'accepter de désigner la ville d'ARQUES coordinateur du groupement de commande
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commande,
- De lancer les consultations pour les marchés de transports en cars de personnes
- D'autoriser Madame le Maire à signer le marché pour le compte des membres du groupement de commande et tout document utile.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 09 juillet 2015



Le Maire,

Caroline SAUDEMONT